



Assignation devant tgi par une société de crédits

Par **CHAUMANDE Gilles**, le **07/08/2009** à **16:43**

Bonjour,
Je suis assigné au TGI par une société de crédits pour non-remboursement
Ce crédit a été contracté par une tierce personne qui ne vit plus avec moi et qui avait utilisée mon compte bancaire comme support
Je reconnais mon laxisme dans le fait de ne pas avoir fait attention
Je reconnais aussi devoir rembourser
Je ne possède aucuns documents (relevé de comptes, accord de crédit, etc...), cette personne à tout emporté ou détruit
Les méthodes employées par cette société pour entrer en contact avec moi sont intolérables (harcèlement téléphoniques au domicile et au travail, prise de renseignements auprès du voisinage), alors que je leur ai signifié que je n'étais pas le demandeur de cette réserve d'argent
Il m'est demandé de prendre avocat dans un délai de 15 jours, je n'arrive pas à entrer en contact pour cause de vacances je suppose avec n'importe quels cabinets de ma région
Il m'est important d'avoir à me défendre contre cette société et de proposer un arrangement pour un remboursement (que j'ai déjà commencé par huissier interposé)
dans l'attente d'une réponse et afin d'apaiser mon agoisie, merci à la personne qui voudra bien prendre en compte ma requête.